



# Recours électoral élection municipale

Par **gwenli**, le **11/04/2014** à **13:37**

Bonjour

Nous avons déposé un recours après l'élection municipale du 23 mars dernier. En effet il y avait une différence entre le nombre de signatures et le nombre de bulletins (non mentionnée au PV). L'audience est fixée au 06 mai prochain. Le maire actuel, élu au premier tour à une voix près, parle de ce recours dans la lettre municipale d'une manière enjolivée et erronée, rejetant même la faute sur l'équipe adverse. En a-t-il le droit sachant que le recours est en cours de jugement? Merci d'avance.